2- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

ANNEXE : INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EFFECTIFS, AUX DEPENSES DE PERSONNEL ET A LA DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL (conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

1- La structure des effectifs

Evolution des effectifs du SDIS de la Mayenne au 1er janvier	2016	2017	2018	2019	2020
PATS budgétés	47	46	46	48	45
PATS pourvus	45	45	45	45	45
SPP budgétés	114	115	115.5	116	117
SPP pourvus	110	113	113	113	115
TOTAL budgétés	161	161	161.5	164	162
TOTAL réels	157	158	158	158	160

Les effectifs budgétés diminuent de 2 et l'écart se réduit entre les effectifs budgétés et les effectifs pourvus (-6 en 2019 et -2 en 2020) au 1er janvier de l'année.

Les orientations budgétaires 2021 ont été estimées sur la base d'un effectif constant.

1.1 Les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) – Chiffres au 1er septembre 2020.

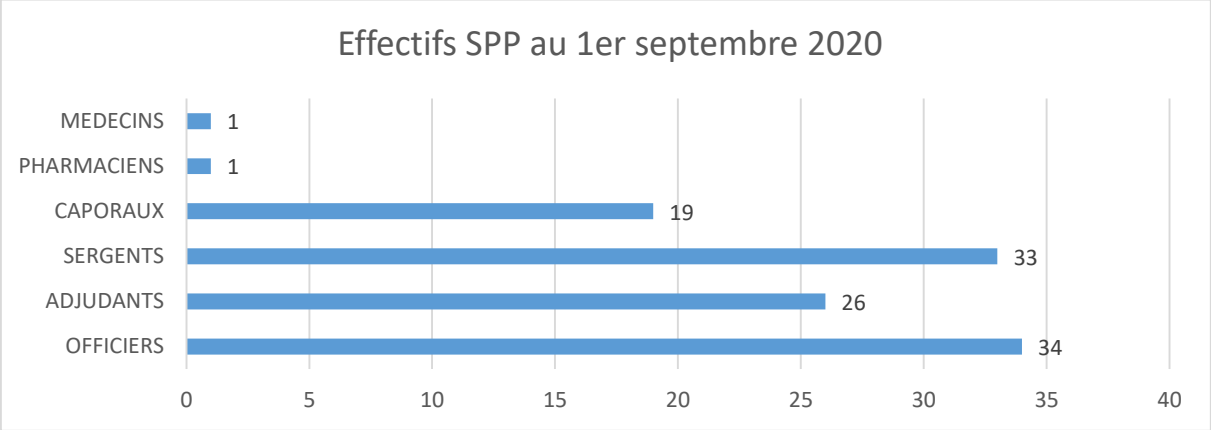

Les effectifs SPP pourvus sont stables par rapport à septembre 2019 soit 115 SPP (114.5 ETP).

1.2 Les personnels administratifs et techniques (PATS) permanents - Chiffres au 1er septembre 2020

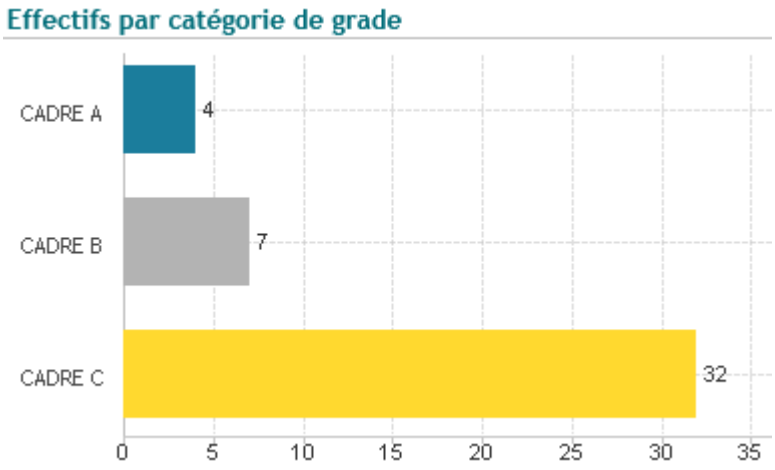

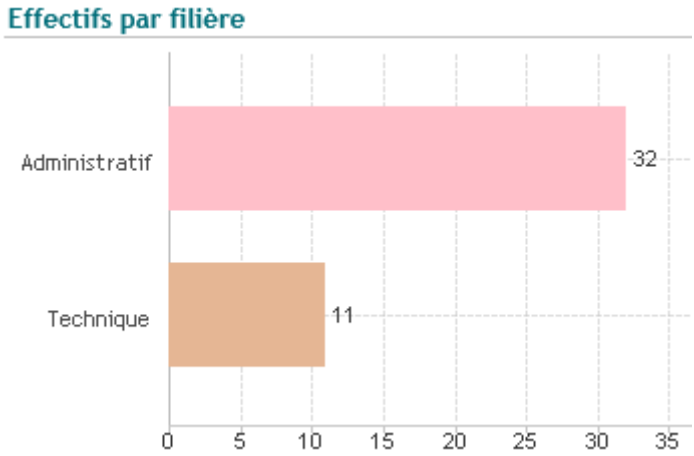

43 PATS titulaires et stagiaires sont présents au 1er septembre 2020

De plus, 2 agents contractuels sont affectés sur des emplois permanents:
- chargé de communication
- et assistant de gestion technique mécanicien.

A noter : 1 agent en temps partiel à 80 % sur autorisation soit 4 de moins qu'en septembre 2019.

1.3 Le personnel non permanent

Le SDIS emploie depuis le :
- 1er septembre : 1 apprenti a été recruté au SPSN. 2 apprentis sont actuellement en poste dans l'établissement.
- 1er juin 2020 : 1 agent en contrat au GPRO jusqu'en fin d'année ;
- 1er juillet 2020 : 1 agent contractuel au GLI jusqu'à fin décembre ;
- 1er septembre 2020 : 1 agent au GAF jusqu'à fin octobre.

A noter qu'il n'y a plus d'engagé service civique logisticien depuis le 31 août.

1.4 Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) – chiffres au 1er septembre 2020

L'effectif de SPV est de 1 319 au 1er septembre 2020 hors SSSM et agents sous double statut Pro-Vo soit 2 de moins qu'au 1er septembre 2019.

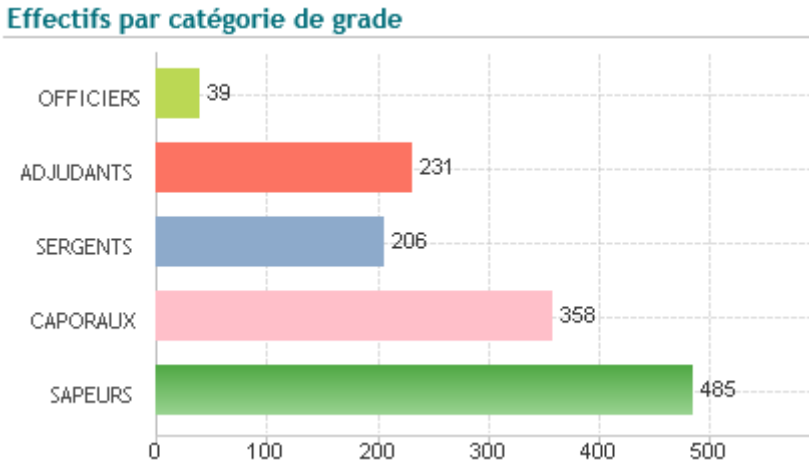

1.5 Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) chiffres au 1er septembre 2020

Le SSSM est constitué d'un médecin-chef mis à disposition à 50% par le CHU d'Angers, un pharmacien gérant de la PUI mis à disposition à 50% par le CH MAYENNE, de 2 SPP (un infirmier-chef, un adjudant), de 69 SPV et 2 experts psychologues.

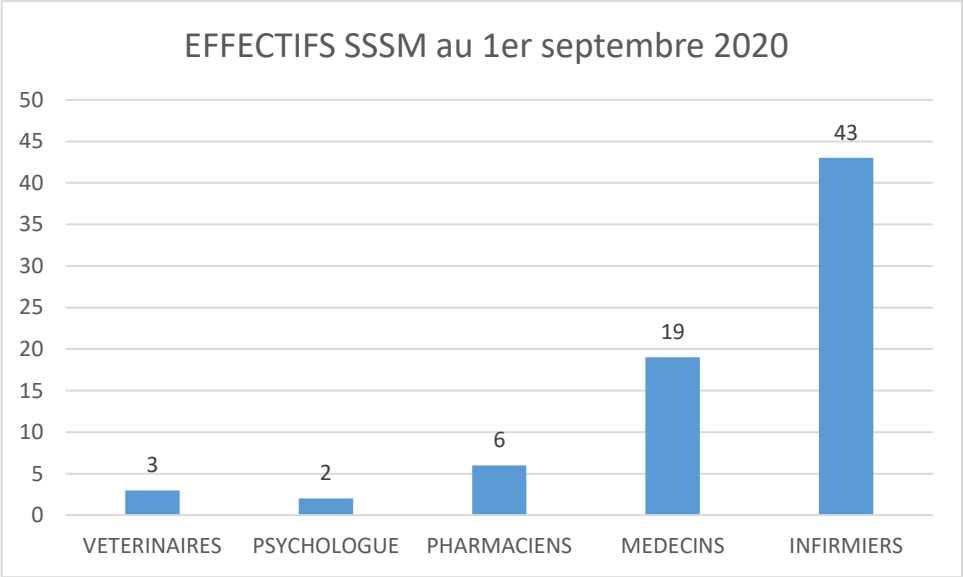

2 - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent, au compte administratif 2019, à 12 827 953 €, en augmentation de 4.9%. Le budget a été consommé en totalité et le réalisé est même supérieur de 45 K€ au BP. Cette progression est due à l'augmentation de la masse salariale : création de 2.5 postes et recrutement de 6.5 agents sur postes vacants (5%) et des indemnités SPV (6%).

Les dépenses de personnel représentent 69% des dépenses de fonctionnement +2% par rapport à 2019 et 80% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se répartissent comme suit :

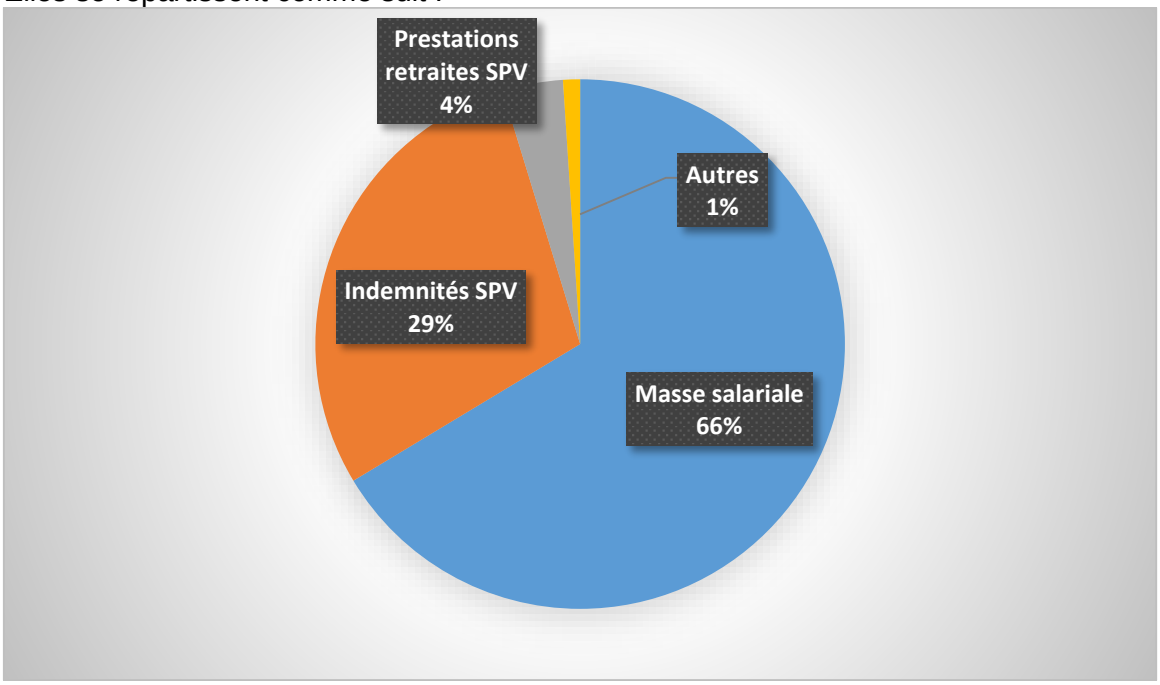

Pour 2021, les dépenses inscrites au budget primitif au chapitre 012 « Charges de personnel» s'élèveraient à 13 289 K€ en augmentation de 2.6% par rapport au BP 2019 du fait principalement de l'augmentation de la prime de feu (+130 K€).

L'enveloppe proposée prend en compte les évolutions suivantes :

- Masse salariale : +2.63% soit +225 K€ dont 130 K€ d'augmentation de la prime de feu
- Indemnités SPV : +2 % soit +82 K€
- NPFR : +19% soit + 17 K€ (inscrit désormais dans le chapitre 65 « Autres charges de gestion
- Autres éléments : -20% soit -30 K€ (fin des rémunérations accessoires)

2.1 Le personnel permanent (Données 2019)

Les rémunérations annuelles brutes s'élèvent à 6 157 383 € dont 1 982 204€ de primes et indemnités soit 32%.

La décomposition moyenne de la rémunération des SPP (traitement brut)

	Traitement indiciaire (dont NBI)	Régime indemnitaire	Autre*
Catégorie A	53%	44%	3%
Catégorie B	57%	40%	3%
Catégorie C	65%	31%	4%

* *Supplément familial de traitement*

La décomposition de la rémunération des PATS (traitement brut)

	Traitement indiciaire (dont NBI)	Régime indemnitaire	Autre*
Catégorie A	70%	28%	2%
Catégorie B	75%	24%	1%
Catégorie C	82%	16%	2%

* *Supplément familial de traitement*

49 agents perçoivent la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre des fonctions exercées pour 39 982 € soit 2 agents de plus qu'en 2018 (+2 500 €).

1 324.5 heures supplémentaires (IHTS) soit le double par rapport à 2018 sont comptabilisées pour un total de 30 940 € (+ 18 K€), la majorité des IHTS ayant été versés au bénéfice des SPP du CSP de Laval pour pallier un sous-effectif afin d'atteindre le POJ. 35 K€ ont été prévus au BP2020 soit 2 200 h soit 1.4 ETP (en lien avec le départ des agents logés pour nécessité absolu de service).

16 agents bénéficient d'avantages en nature dans le cadre de l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service. Ce nombre baisse de moitié en 2020 car au 1er/01/2021, seuls sept agents devraient bénéficier de cet avantage.

2.2 Les sapeurs-pompiers volontaires

Pour 2019, le SDIS a versé 3 706 601 € d'indemnités aux SPV (+6%) pour 2 083 000 heures indemnisées. La rémunération moyenne par SPV est de 2808 €. Pour rappel, le plafond d'indemnités par SPV est fixé à 1 200 soit pour un officier au tarif de la vacation 2020 14 K€.

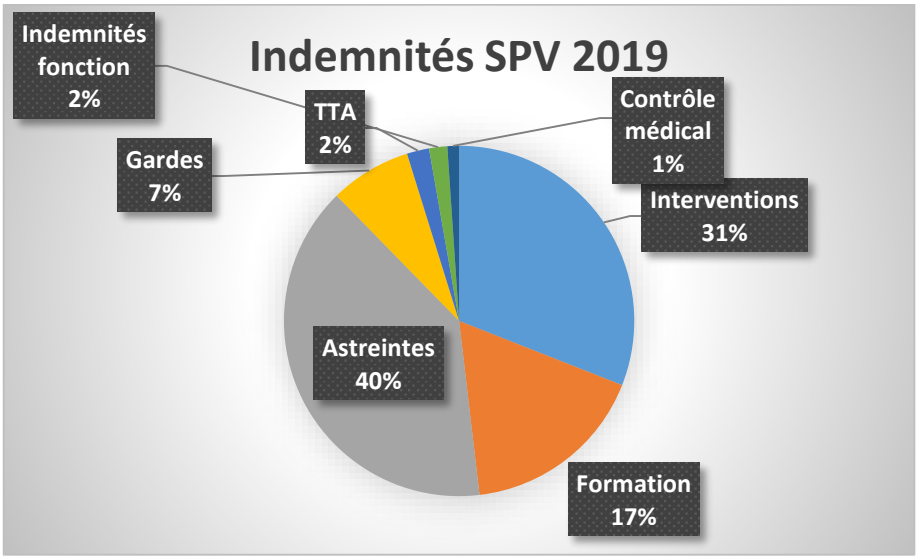

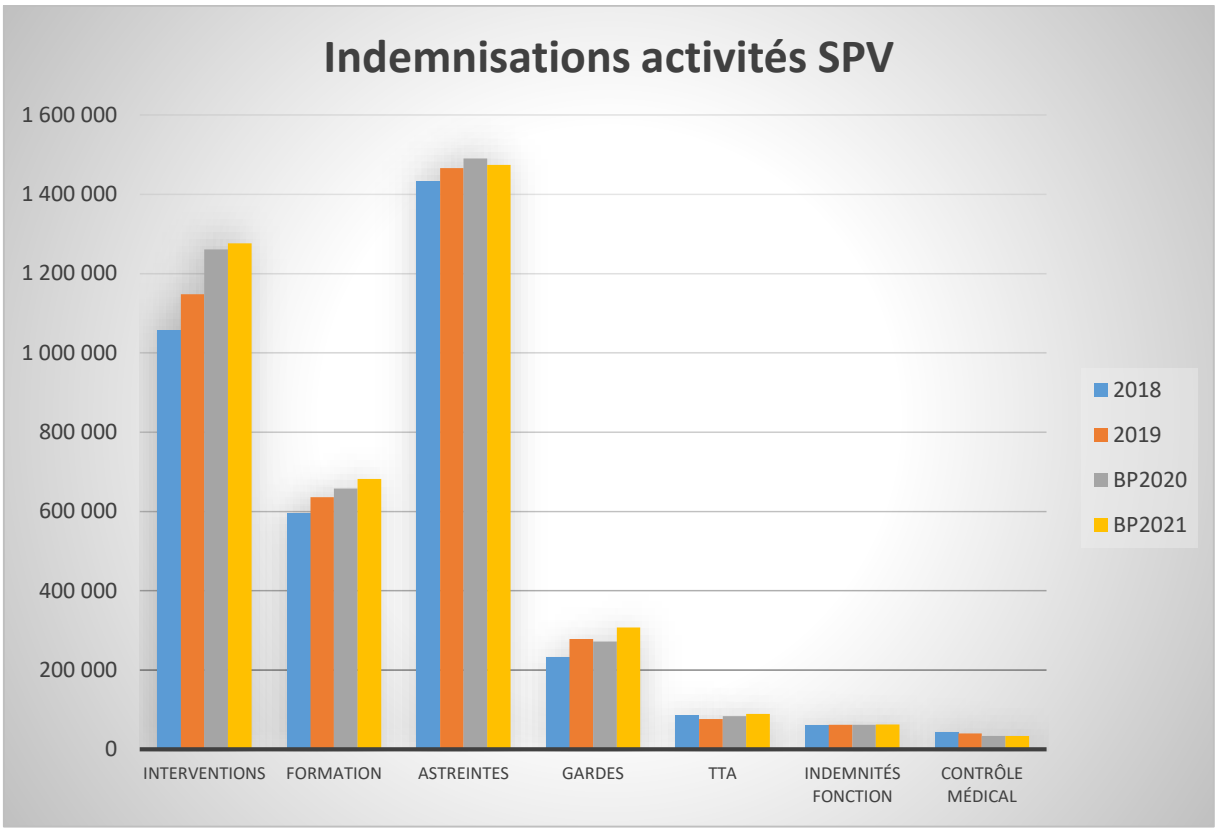

Les indemnités SPV ont augmenté de 6% en 2019 (après +4% en 2018) dont 10% pour les interventions. En raison de la crise sanitaire, les indemnités devraient baisser en 2020 de 0.5% par rapport à 2019 du fait d'une baisse des interventions de 10% et de l'annulation de formations. Cependant, le nombre d'interventions restent supérieurs à 2017.

Pour 2021, il est prévu une augmentation de 2% correspondant à 1% de revalorisation forfaitaire et 1% lié à l'activité. Les augmentations seront les suivantes :

- Interventions : +20 K€ (augmentation du nombre d'heures et des incendies (+15% en 2020 par rapport à 2019) ;
- Formation SPV : +24 K€ ;
- Gardes : +30 K€ (voir rapport).

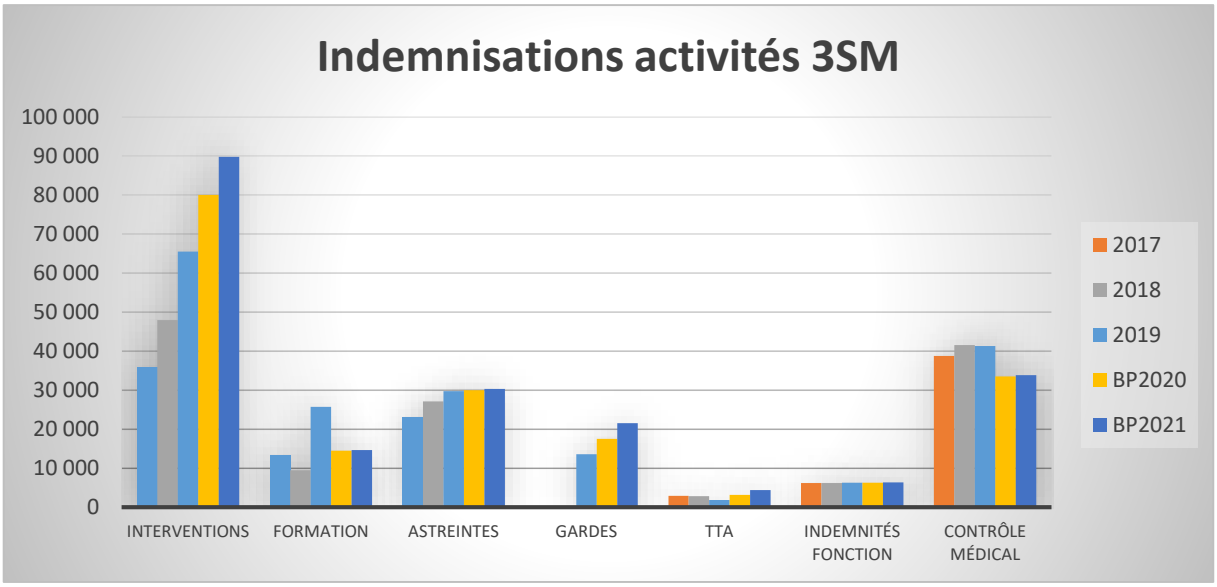

Les indemnités des activités du 3SM ont progressé de 49% entre 2017 et 2020 du fait de l'augmentation de l'activité : développement des VLI infirmiers (+30%), mise en place du dispositif VLS EVRON (+18%), augmentation du secours à personne. Sur la même période, les indemnités de formation ont progressé de 33%.

Pour 2021, il est prévu une augmentation des indemnités d'intervention de 12% par rapport au BP2020 mais qui devrait être au final de 3% par rapport au réalisé de 2020.

Une partie des coûts sont financés par l'ARS au titre du dispositif VLS/VLI EVRON dont la subvention progresse en 2020 de 80 à 100 K€. Pour 2021 et les années suivantes, l'ARS devrait inscrire un fonds pérenne de 120 K€/an.